

En ce qui a trait à la somme de ressources dont dispose l'UNESCO pour mettre en oeuvre ses programmes à venir, je me vois obligé, en raison de considérations d'ordre national, de souligner l'importance d'associer la planification du programme et du plan à moyen terme à l'aptitude des Etats membres à leur accorder un appui financier. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux gouvernements, dont celui du Canada, ont adopté des mesures d'austérité à l'échelon national. Dans certains cas, les budgets des organismes internationaux ont dépassé le taux de croissance des programmes nationaux, ce qui signifie qu'avec le temps, moins de ressources pourront être affectées aux priorités nationales. Certaines des causes de ces augmentations, telle l'inflation, échappent au pouvoir de l'UNESCO, mais la croissance réelle inscrite dans le projet de programme présenté aux gouvernements relève toutefois de l'Organisation. Il importe donc, à notre avis, que l'UNESCO revoit constamment ses programmes en cours de façon à éliminer progressivement ceux qui sont devenus moins utiles et à déterminer ceux qui se chevauchent au sein de l'Organisation ou par rapport aux activités d'autres institutions de l'ONU. Les crédits ainsi débloqués pourraient alors être affectés à des activités prioritaires.

Je voudrais enfin réitérer les préoccupations déjà exprimées au sujet du mode de calcul des taux de croissance. En effet, en se fondant sur le budget antérieur plutôt que sur l'évolution réelle des dépenses, les taux de croissance prévus semblent minimiser la croissance réelle puisque l'extension du programme, financée au moyen d'une efficacité accrue et d'autres économies - la croissance proprement dite - est masquée dans les chiffres de base au lieu d'apparaître dans le taux nominal.

Comme je l'ai dit précédemment, nous appuyons totalement le principe de la consultation des Etats membres au chapitre de la planification du programme. Pour sa part, le Canada verrait d'un bon oeil la création d'un groupe de travail formé d'Etats représentatifs chargés d'étudier les moyens d'accroître l'efficacité de ce principe, et si jamais vous reteniez la suggestion, notre gouvernement serait disposé à faire partie de ce groupe.

Je suis convaincu que vous considérerez la réponse du Canada comme une manifestation positive de notre intérêt et de notre contribution aux activités de l'UNESCO. En conclusion, permettez-moi de vous souhaiter, en mon nom et en celui du gouvernement du Canada, de continuer à relever avec autant de bonheur le défi que représente la fonction de Directeur général d'un organisme aussi important, à l'échelle internationale, que l'UNESCO.